

## Conseil de quartier Grande-Île, Lac, Bretonnière

### Compte rendu de la réunion du jeudi 5 mai 2011

**Lieu** : Maison de la Bretonnière

**Présents** : Jean-François LHOMME (Président), Pierre BONFILS, Yann CHENUS, Jean-Pierre DEPONDT (Conseiller municipal délégué à la Démocratie locale), Hervé GÉRARD (Maire-Adjoint délégué à l'Enseignement et aux Centres de loisirs), Yvan GIORDANO, Laurent HARIVEL, Charles LEDUC, Renée-France LE GUELLEC, Mohamed MAHIEDDINE (Service Démocratie locale), Cathie MEURIE, Guy MICHEL, Nicole MICHEL, Christian MIGNARD, Michel POUTEAUX.

**Excusés** : Joël LE NAN (Conseiller municipal), Patrick MAIN, Stéphane MANSON (Conseiller municipal).

**Rédacteur** : Laurent HARIVEL.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil de quartier du 15 mars 2011
- Point d'information sur Le Comité de Concertation de la Remise du 4 mai 2011
- Point d'information sur la gestion du Bio dans les cantines et premiers retours d'expérience
- Point sur le groupe scolaire des 40 Arpents.
- Choix du sujet de la réunion publique. Mise en place du groupe de travail.
- Choix d'un nom pour le chemin entre la Rue Serpentine et la RD 36.
- Point sur les dates et l'organisation des prochaines manifestations de notre Conseil de quartier.
- Questions diverses.
- Date du prochain conseil.

**A - Le compte-rendu du Conseil de quartier du mardi 15 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.**

**B - Informations suite à la Réunion N°4 du Comité de Concertation de la Remise du 4 mai 2011**

Informations rapportées par Renée-France LE GUELLEC, Jean-François LHOMME et Jean-Pierre DEPONDT.

4 ASL sur les 6 ASL concernées n'avaient pas de représentant présent.  
Présence normale pour les conseils de quartier, la majorité municipale et l'opposition.

Des architectes avaient été sollicités pour un « Appel à Idées » (« parti pris d'urbanisme »), pour le périmètre comprenant le terrain de la Remise + le Skate-Park + la crèche des Diablotins.  
Cela a débouché sur 3 propositions, présentées lors de cette réunion.

Certaines exigences leur avaient été précisées, mais pas celle de la limite de hauteur de construction inscrite dans le PLU de Voisins-le-Bretonneux. Les 3 projets résultant sont sensiblement au-delà de cette limite, mais ont par contre une part d'espace vert plus forte que le minimum de 33% demandé.

Ces 3 projets ont des points communs : une entrée avec place urbaine au niveau du bi-cross actuel, un centre culturel au niveau du skate-park actuel (centre pour lequel le diocèse de Versailles a fait une demande à la CASQY), des commerces près de la D36 entre l'entrée et la station-service, un pôle glisse (bi-cross + skate-park) situé près du centre aquatique.

Quelques particularités du projet 1 : « cité jardin », des plots d'immeubles avec des jardins privés, immeubles jusqu'au niveau R+6, pas de circulation automobile à l'intérieur, un parking « silo » à l'entrée, parc paysager le long de la rigole, terrain entièrement aplani.

Quelques particularités du projet 2 : immeubles au dessus d'un « socle » (= terrasse végétalisée au-dessus d'un parking), barres d'immeubles allant de R+2 à R+7 perpendiculaires à la rue de la Remise, 473 logements (dont 50 sur Montigny entre le lycée Descartes et le gymnase Alain Colas), des terrains maraîchers (avec des serres) du côté du centre aquatique, une rue « périphérique ».

Quelques particularités du projet 3 : Parc important le long de la rigole comportant des dénivellations et ouvert en cône vers le centre aquatique, immeubles jusqu'à R+6, 451 logements.

Cette réunion de concertation s'est poursuivie par un échange et une synthèse. Il en est ressorti que :

- Le projet 2 avec ses espaces agricoles est utopique.
- Le lien avec le centre village est à revoir (problème de passage piétonnier du carrefour RD36-Avenue de la Pyramide, aucun des 3 projets ne propose la construction d'une passerelle, en raison des contraintes économiques et de l'emprise au sol de celle-ci).
- Le stationnement est trop éloigné des logements (mise en évidence d'une contradiction entre une idée de départ de « quartier sans voiture », issue des ateliers thématiques, et la réalité des besoins)
- Les projets 1 et 2 sont « fermés sur eux-mêmes », le projet 3 est plus ouvert.

Une présentation publique de ces 3 projets est prévue en juin (avec des responsables de l'urbanisme), et éventuellement une exposition.

Ensuite, il est prévu la réalisation d'un dossier de demande de ZAC.

### **C - Point d'information sur la gestion du bio dans les cantines, par Hervé GÉRARD, Maire-Adjoint délégué à l'Enseignement et aux Centres de loisirs**

- 900 repas sont servis par Yvelines-Restoration dans les Groupes Scolaires de Voisins-le-Bretoneux.
- Environ 75% des élèves en bénéficient.
- Le Grenelle de l'environnement demande qu'à partir de 2012, il soit servi 20% au minimum de produits bios.
- Le pain servi est bio depuis 3 ans.
- Il y a déjà un plat bio par semaine.
- La proportion de bio augmente : passage à un repas avec 4 composants bios plus un dessert par semaine ou par quinzaine.
- Concernant le rapport poids des déchets / poids des aliments servis : il était de 25% environ, aujourd'hui il est de 15% environ.
- Le prix supporté par les familles varie de 1,50 à 4,80 Euros selon le quotient familial. Il n'y a pas d'augmentation des tarifs depuis 2009.
- Les repas sont amenés la veille (le vendredi pour le lundi) et gardés en chambre froide, et le nombre est ajusté le matin.
- Le goûter du mardi a été renforcé, car les enfants vont à la piscine.

- Il y a une commission « Menu », composée d'élus municipaux, de parents d'élèves élus et d'un diététicien, qui se réunit tous les 2 mois (tous les groupes scolaires ensembles).

Hervé GÉRARD rappelle qu'il ne faut pas hésiter à remonter toutes informations liées à la restauration des enfants auprès des représentants de parents d'élèves.

#### **D - Point sur le groupe scolaire des 40 arpents**

Une réunion a eu lieu le 27 avril avec les enseignants.

Une réunion a eu lieu le 28 avril avec les parents d'élèves élus.

Le nombre d'élèves a été divisé par 2 en dix ans. 1 enfant sur 4 vient de l'extérieur. Les enfants de moins de 3 ans sont acceptés. L'IFAC occupe une partie des locaux : l'intégration dans le quartier ne pose pas de problème important. Le ravalement extérieur et la remise en état des menuiseries sont prévus pour l'été 2011.

Pour septembre 2011, les 2 écoles maternelle et élémentaire vont être regroupées en une seule école (un seul directeur). Il y aura 4 classes de primaire et 1 ou 2 classes de maternelle.

L'équipe municipale a la volonté de maintenir ce groupe scolaire, tout au moins pendant la durée de son mandat qui se termine en mars 2014.

Une rencontre avec l'inspecteur est prévue le 20 mai afin de rappeler cette volonté de maintien du groupe scolaire.

#### **E - Choix du sujet de la prochaine réunion publique**

Il est prévu de programmer cette réunion vers septembre ou début octobre.

Des idées sont proposées :

- questions sur les groupes scolaires et la Carte scolaire
- questions sur la fibre optique
- les projets d'aménagement de la Remise, avec une forme pour faire participer le public (serait un épisode 2 après la présentation publique prévue en juin)

Un groupe de travail est prévu, avec Pierre BONFILS et Yann CHENU comme participants, et toute autre personne qui veut apporter son concours.

#### **F - Choix du nom pour le chemin entre la rue Serpentine et la RD36**

Le choix proposé est « Chemin du Lac ».

Il est cependant remarqué qu'il existe déjà une rue appelée « Rue du Lac » à Voisins-le-Bretonneux. Mais aucune adresse n'existe sur le chemin à baptiser. Ce qui limite les risques de confusion d'adresse.

Une demande officielle est à faire par le Président, pour une délibération en conseil municipal.

#### **G - Point sur la date et organisation de la prochaine fête de quartier**

La fête est prévue le samedi 3 septembre (le Forum des Associations est prévu le 10 septembre).

Le groupe « Illicit Dance » devrait participer à notre manifestation.

#### **H - Questions diverses**

Dégradation des bordurettes de trottoir à La Bretonnière (Rue Renoir en particulier) : certains angles des blocs de bordurette sont cassés, présentant des angles saillants et dangereux.

Fibre optique : il est dit que l'opérateur Orange ne veut pas entretenir ce qui ne lui appartient pas. Pour le déploiement sur la résidence « Nids de Port Royal 2 », il y a eu des problèmes de prise de rendez-vous.

Une question : quelle est la date prévue pour le changement de la passerelle entre Grande-Ile et Centre village ?

Terrai de football des Mouettes : 2 filets des buts ont disparu.

Il y a des problèmes de stationnement dans le quartier du Lac.

Il y a des encombrants non ramassés (pneus) dans la rue du Lac.

Intersection rue Jean-Bart et avenue Grande-Ile : les semi-remorques ont du mal à circuler et écrasent les bordures du terre-plein central. Il faudrait que le terre-plein soit réduit de l'ordre de 1 mètre (en rayon).

A la Bretonnière, rue Matisse, il y a 3 carrefours avec anneau qui se succèdent avec différents sens de priorité : le premier avec balises de Cédez-le-passage, le second sans balise donc à priorité à droite, le troisième avec balises. Question : qu'elle est l'origine de l'installation des balises à l'intersection des rues Matisse et Van Gogh ?

Concernant le « mini » carrefour giratoire à l'intersection des rues Matisse et Hector Berlioz, il est fait remarqué :

- qu'il est difficile de respecter la ligne blanche continue centrale,
- que certains automobilistes ignorent cette ligne en franchissant le cône central tout droit,
- et que par conséquent, il y a un risque de collision entre les automobilistes qui « roulent bien à droite » et s'efforcent de respecter le « mouvement giratoire » et les autres qui coupent tout droit et qui, moins enclins à ralentir, sont tentés de dépasser dans le carrefour.

Il serait nécessaire que le rayon de la ligne blanche soit réduit de quelques dizaines de centimètres, afin que tous les usagers la respectent (excepté les bus et poids lourds qui ne peuvent faire autrement que franchir le centre du carrefour).

En attendant, un conseil de prudence peut être donné pour cette situation : mettre son clignotant à gauche tout le temps que l'on est sur le giratoire, afin de dissuader les autres usagers de dépasser par la gauche, et mettre son clignotant à droite juste avant de sortir (à l'instar des poids lourds circulant sur un carrefour giratoire à deux voies, qui, tout en restant sur la voie de droite, mettent leur clignotant gauche pour éviter d'être gênés par des automobilistes voulant les dépasser).

## **I - Agenda**

Troc plantes le samedi 14 mai sur le parking du stade du Grand Pré.

Après-midi sur le thème du développement durable le dimanche 22 mai au parc Eugène Fleuré.

**Prochain conseil de quartier** : mercredi 22 juin à 20h30 en Mairie, salle Chevallier (rdc).